

Guide d'inscription au téléservice Viti-Investissement

Vous êtes déjà inscrit à un e-service de FranceAgriMer (exemple vitiplantation) ?

- Si oui, il n'est pas nécessaire de vous reporter au guide qui suit.

Connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe. Vous accédez au portail.
Sur le bloc de droite, cliquez sur « plus d'e-services » pour ajouter un nouveau télé-service.



The screenshot shows the FranceAgriMer e-services portal. At the top, there is a banner with the FranceAgriMer logo and the text 'e-services'. Below the banner, a green bar displays the user's name: 'Bienvenue Monsieur Raphaelle JANIN'. The main content area is titled 'Mes e-services' and contains a text box explaining the module's purpose for viticulturists. Below this, there is a purple button labeled 'Vitiplantation'. To the right, a sidebar menu titled 'EN UN CLIC' lists various services. The option '> Plus d'e-services' is circled in red. Other options include 'Afficher mes e-services', 'MON COMPTE', 'LES COMPTES ASSOCIES', and 'ASSISTANCE'. The footer contains 'Mentions légales', 'CGU', 'Contact', and '(Portail FranceAgriMer version 2.7.2)'. There is also a small logo for the French Republic and the text 'FranceAgriMer tous droits réservés'.

Choisissez « Viti-investissement » dans l'onglet « Viticulture » (ou celui que vous souhaitez ajouter parmi ceux proposés). Et cliquez sur « sélectionner ». Confirmez votre choix.

Vous serez ensuite inscrit à « Viti-Investissement ».

- Si non, vous reporter à la page suivante.

Guide d'inscription au téléservice Viti-Investissement

Informations générales :

N° de téléphone du standard : 01.73.30.25.00

Adresse mail du webservice : Viti-investissement@franceagrimer.fr

Suivi des modifications

Version	Rédaction	Description	Date
V0.1	PL	Initialisation du document	04/07/16
V0.2			
V0.3			
V0.4			
V0.5			

Sommaire

1 ère phase : Description de la structure bénéficiaire.....	4
Etape 1 : Se rendre sur le portail de FranceAgriMer.....	4
Etape 2 : Cliquer sur « m’inscrire »	6
Etape 3 : Choisir le téléservice Viti-investissement	6
Etape 4 : Saisir le numéro SIRET du siège du demandeur.....	7
2 ème phase : Renseignements sur l’usager qui va faire les déclarations	9
Etape 1 : Informations sur l’usager	9
Etape 2 : Choix du mot de passe et de la question secrète	9
Etape 3 : Confirmation de la création de compte	11
3 ^{ème} phase : Confirmation de l’inscription.....	12
Etape 1 : Activation du compte	12
Etape 2 : Ecran de Validation de l’adresse mail.....	13
Etape 3 : Envoi d’un courrier au responsable légal	14
4ème phase : Finalisation de l’inscription.....	14
4ème phase : Finalisation de l’inscription.....	15
Etape 1 : Aller sur le portail.....	15
Etape 2 : Se connecter et renseigner le N°Télésager	15
Etape 3 : Accès au téléservice.....	17
Si vous avez oublié votre mot de passe.....	18
Si votre identifiant a été perdu.....	19

L'inscription se déroule en 4 parties :

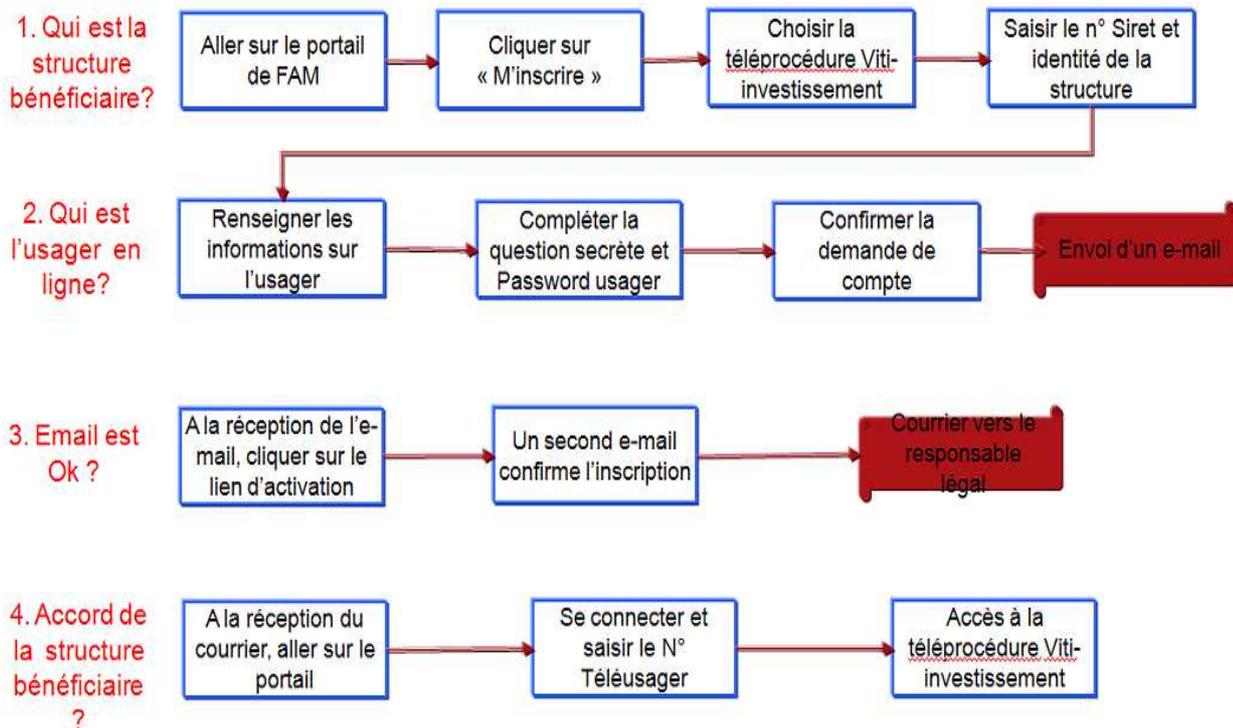
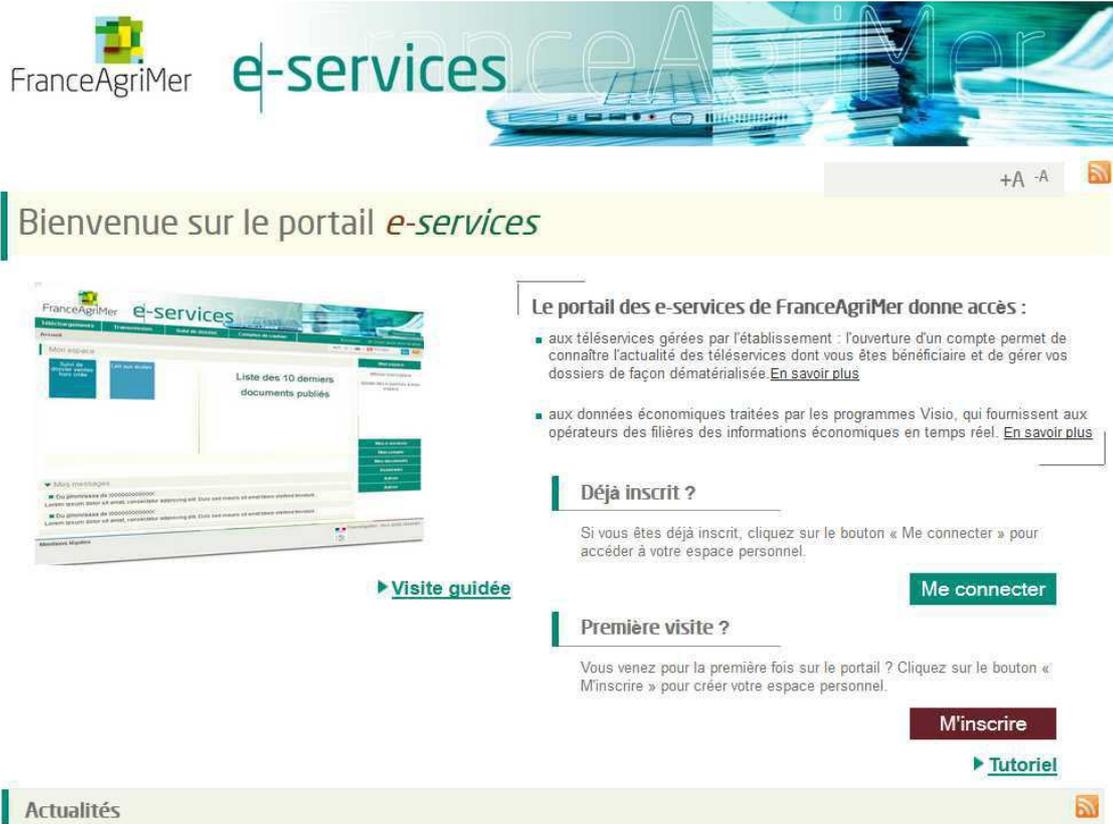


Schéma du processus d'inscription au téléservice Viti-investissement

1ère phase : Description de la structure bénéficiaire

Etape 1 : Se rendre sur le portail de FranceAgriMer

L'adresse du portail est : <https://portailweb.franceagrimer.fr/>



Bienvenue sur le portail *e-services*

Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :

- aux téléservices gérés par l'établissement : l'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée. [En savoir plus](#)
- aux données économiques traitées par les programmes Visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. [En savoir plus](#)

Déjà inscrit ?
Si vous êtes déjà inscrit, cliquez sur le bouton « Me connecter » pour accéder à votre espace personnel.

Première visite ?
Vous venez pour la première fois sur le portail ? Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

[Me connecter](#)

[M'inscrire](#)

[Tutoriel](#)

Actualités

Il est possible de trouver le lien de plusieurs façons :

- 1) en tapant l'adresse directement dans la barre du navigateur : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>
- 2) en tapant les mots clés « portail » et « FranceAgriMer » dans un moteur de recherche comme Google par exemple.
- 3) En passant par le site internet de FranceAgriMer :
 - a. <http://www.franceagrimer.fr/>
 - b. Cliquer sur « Téléprocédure » rubrique Professionnels dans le menu de droite
 - c. Cliquer ensuite sur l'accès au portail

Accompagner les filières 80 ans FranceAgriMer

Établissement Actualité Agenda Contact

Grandes cultures Sucre Lait Viandes Fruits et légumes Vin et cidriculture Horticulture Pêche et aquaculture Plantes à parfum, aromatique et médicinale Autres filières

Appui aux filières Aides Informations économiques Investissements d'Avenir International

Accueil

Agenda

- 6 JUIL 2016: Comité lait de brebis du 8 juillet 2016. La réunion se tiendra le mercredi 6 juillet 2016 à partir de 14h00 à FranceAgriMer.
- 8 JUIL 2016: Comité oléicole du 8 juillet 2016. Le prochain comité oléicole aura lieu le vendredi 8 juillet 2016 à 10 h 00 au Four Rustic à Vou.
- 13 JUIL 2016: Conseil spécialisé de la filière oléicole du 13 juillet. La réunion se tiendra le mercredi 13 juillet 2016 à partir de 9h30 à FranceAgriMer.

Actualités

- Publications RIZ du mois de juin 2016. Retrouvez ci-dessous les publications RIZ de la filière Asstées pendant le mois de juin 2016.
- Tableaux de bord hebdomadaires des chiffres clés des ventes en Halle à la maree - 5/25/2016. Retrouvez les chiffres clés de la semaine (notés sur les ventes en Halle à la maree pour : le cer, le saumon, le germon, le merlan, le merlu, la langoustine, la crevette, le lieu jaune, le lieu noir, le dorade gris, le tourteau, le rouget-barbet, la saraline, le saumon, le saumon, le tourteau et la noix hebeo ports).
- Emirats Arabes Unis : Rappel d'inscription au 30 juillet 2016 sur les conditions d'exportation et certification halal. Il est rappelé aux organismes réalisant la certification halal des produits alimentaires pour exporter vers les Emirats Arabes Unis, d'effectuer l'inscription sur le site de l'EBHIA, avant le 30 juillet 2016 est obligatoire.
- Tableau de bord hebdomadaire du lait et des produits laitiers 5/24/2016. D'une périodicité hebdomadaire, il regroupe les principales informations statistiques de la filière lait sur :

Dernières mises en ligne

- Hebdo Conjoncture viande 5/24. Hebdo Conjoncture viande 5/24. 103-65-6-Net_LAI-04-24 sur 126,50 KB.
- Communiqué de presse : Conseil spécialisé "Vins" de FranceAgriMer du 22 Juin 2016.
- Veille sanitaire Chine n°62 du 24 Juin 2016. La lutte contre la pollution agricole a été ajoutée comme priorité dans le programme plan quinquennal - Le pollution agricole s'aggrave progressivement. Selon le vice-ministre chinois de l'Agriculture, la pollution de l'eau et des terres agricoles s'aggrave. D'un côté, la pollution causée par les déchets urbains et industriels impacte fortement la qualité des produits agricoles et des terres arables. D'un autre côté, l'utilisation abusive d'engrais et de

Rechercher

En un clic

- Investissements d'avenir PIA / P3A
- Coopératives
- Réseau des nouvelles des marchés
- Dossiers des Conseils et comités
- Publications
- Règlementation agricole
- Contenus
- Visionner (Données en ligne)

Espaces réservés

Rubrique

Code d'accès

Connexion

Marque-pages

News

- Recevoir la newsletter
- Archiver de la newsletter
- Recevoir des alertes mail
- Flux RSS

Professionnels

- Téléprocédures
- Annuaire professionnels

Accompagner les filières 80 ans FranceAgriMer

Établissement Actualité Agenda Contact

Grandes cultures Sucre Lait Viandes Fruits et légumes Vin et cidriculture Horticulture Pêche et aquaculture Plantes à parfum, aromatique et médicinale Autres filières

Appui aux filières Aides Informations économiques Investissements d'Avenir International

Accueil > Professionnels > Téléprocédures

Téléprocédures

FranceAgriMer met à la disposition des opérateurs des e-services (téléprocédures) qui permettent de réaliser en ligne des actions telles que : inscription à une mesure d'aide et suivi des dossiers correspondants, consultations de règlements, retrait de certificats et autres documents d'exportation, abonnements à des listes de diffusion etc.

Depuis 2013, les e-services sont rassemblés au sein d'un portail unique, le portail des e-services. Les anciennes téléprocédures : Listes de diffusion, Impadon, Eypadon, Commerce Extérieur, Première mise en marché des produits de la pêche hors criée, LASCO, Quotas laitiers, Fruits à la récolte sont accessibles ici.

Portail des e-services

Pour faciliter les échanges d'informations avec ses bénéficiaires, FranceAgriMer améliore la connexion aux e-services (téléprocédures) de l'établissement en les rassemblant sous un portail d'accès unique :

<http://www.portail.e-services.franceagrimer.fr/impadon/>

Plusieurs e-services sont déjà accessibles via le portail :

- Vielolive** permet aux acteurs de la filière oléicole de déclarer en ligne leurs activités (données de production, trituration et conditionnement, etc.), facilitant ainsi les déclarations rendues obligatoires par le décret n° 2010-371 du 12 ari 2010 relatif à ce secteur.

Rechercher

Espaces réservés

Rubrique

Code d'accès

Connexion

Marque-pages

Etape 2 : Cliquer sur « m'inscrire »

Si l'utilisateur a déjà réalisé la procédure d'inscription, il peut cliquer directement sur « me connecter ». Sinon, cliquer sur « M'inscrire ».



The screenshot shows the FranceAgriMer e-services portal. At the top, there is a navigation bar with the FranceAgriMer logo and the text "e-services". Below this, a yellow banner reads "Bienvenue sur le portail e-services". The main content area is divided into two columns. On the left, there is a "Mon espace" section with a "Liste des 10 derniers documents publiés" and a "Visite guidée" link. On the right, there is a section titled "Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :" with two bullet points: "aux téléservices gérés par l'établissement" and "aux données économiques traitées par les programmes Visio". Below this, there are three sections: "Déjà inscrit ?" with a "Me connecter" button, "Première visite ?" with a "M'inscrire" button (circled in red), and a "Tutoriel" link. At the bottom, there is an "Actualités" section.

Etape 3 : Choisir le téléservice Viti-investissement

Il est situé dans la rubrique « viticulture ». Confirmer votre choix en cliquant sur « oui ».



The screenshot shows the "Viticulture" menu on the FranceAgriMer e-services portal. The menu is titled "Viticulture" and contains four items, each with a "Sélectionner" button:

- Viti Promotion**: La télé-procédure Viti Promotion est destinée aux opérateurs de la filière viti-vinicole qui demandent à bénéficier du soutien aux mesures d'information ou de promotion menées dans les pays tiers en faveur des vins de la Communauté (R.U.E. 1308/2013). Viti Promotion permettra à ces opérateurs de répondre aux appels à candidature émis par FranceAgriMer au titre de la promotion sur les marchés des pays tiers des vins produits en France (AOP, IGP ou sans IGP mais avec indication de cépage). Début 2017, Viti Promotion permettra également de déposer les dossiers de demande d'aide des programmes de promotion retenus.
- Vitiplantation**: Ce module de téléprocédure est destiné aux viticulteurs. Il permet de demander et délivrer les autorisations de replantation, de plantations nouvelles. Il permet également la conversion des droits délivrés avant le 1er janvier 2016 et non utilisés à cette date.
- Vitirestructuration**: Ce module de Téléprocédure est destiné aux viticulteurs. Il permet de saisir un dossier de demande d'aide à la restructuration du vignoble ainsi que de déclarer les intentions d'arrachage pour la campagne suivante.
- Viti-investissement**: Ce module de téléprocédure est destiné à l'ensemble des entreprises du secteur vitivinicole pour leurs projets d'investissements matériels ou immatériels dans les installations de transformation, l'infrastructure de vinification, à partir de la réception de la vendange, le stockage et jusqu'à la commercialisation des produits de l'entreprise dans un caveau de vente. Il permet de disposer en ligne la demande d'aide et de télécharger les pièces justificatives exigées pour l'instruction de la demande.

Etape 4 : Saisir le numéro SIRET du siège du demandeur

Renseigner la situation de la structure bénéficiaire. 3 possibilités :

- Une collectivité locale
- Une entreprise française disposant d'un numéro SIRET
- Rattaché à une entreprise étrangère disposant d'un numéro de TVA intracommunautaire

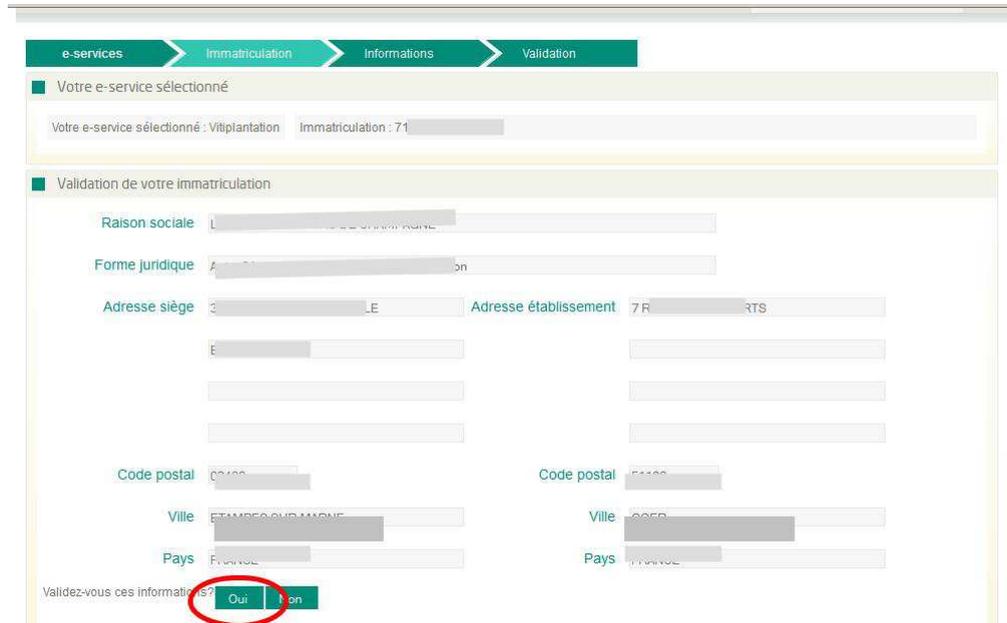
Pour Viti-investissement, l'option principalement utilisée est « **Une entreprise française disposant d'un numéro SIRET** »

1) Choisir l'option « Une entreprise française disposant d'un numéro SIRET ».

2) Saisir le numéro SIRET du siège social du demandeur

3) Cliquer sur validation

L'écran suivant est pré-rempli à partir des informations déclarées à l'INSEE. Ces informations ne sont pas modifiables.



Valider pour continuer l'inscription.

Si une modification est nécessaire (changement de raison sociale, de forme juridique ou d'adresse du siège), il faut que le demandeur se rapproche du centre de formalités des entreprises (CFE).

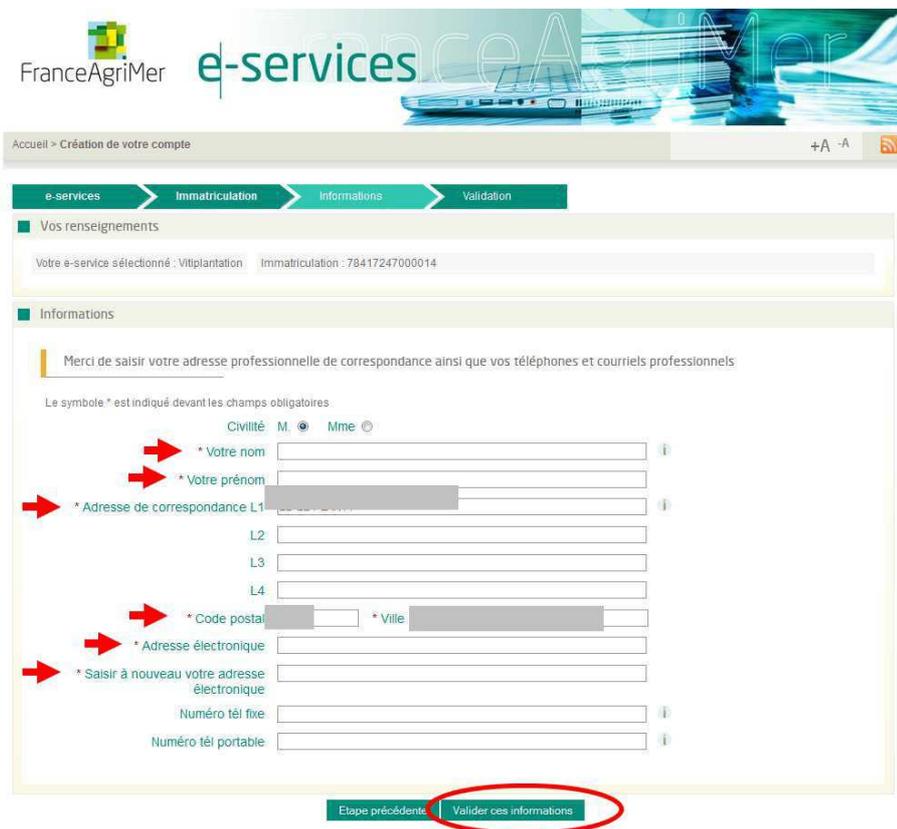
Si le SIRET est fermé, c'est-à-dire qu'une date de cessation d'activité a été enregistrée par le CFE, il n'est pas possible de créer un compte portail.

2ème phase : Renseignements sur l'utilisateur qui va faire les déclarations

Etape 1 : Informations sur l'utilisateur

Dans les petites structures, le responsable et l'utilisateur qui réalisent les déclarations sont souvent la même personne. Dans les grosses entreprises, ce n'est pas le cas. Il est donc nécessaire de distinguer les deux. Il sera possible, par la suite, à l'utilisateur qui aura réalisé l'inscription, de créer des comptes secondaires pour d'autres personnes de l'entreprise.

Sur l'onglet « information », il faut renseigner des informations propres à la personne qui se connecte. Les champs comportant un astérisque rouge (*) en début de ligne sont obligatoires. Certaines informations sont pré-remplies comme l'adresse de correspondance, le code postal et la ville. Elles peuvent être modifiées.

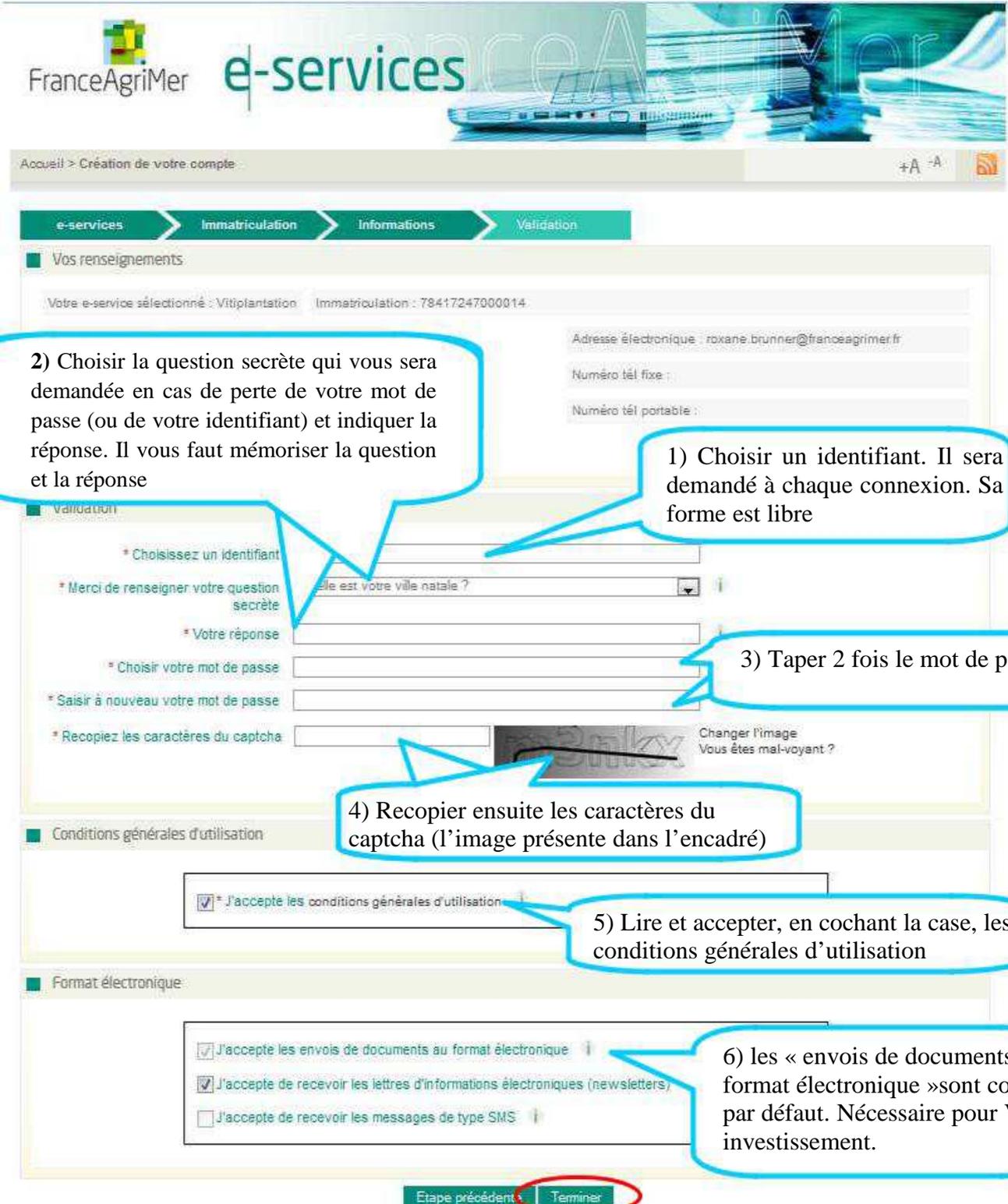


Valider pour continuer l'inscription.

Etape 2 : Choix du mot de passe et de la question secrète

Un récapitulatif des informations saisies est présenté dans le 1^{er} bloc. Renseigner les informations.

Puis, cliquez sur terminer.



The screenshot shows the 'Création de votre compte' page on the FranceAgriMer website. The page is divided into several sections: 'Vos renseignements', 'Validation', 'Conditions générales d'utilisation', and 'Format électronique'. The 'Validation' section contains the main form with fields for identifier, secret question, password, and captcha. The 'Conditions générales d'utilisation' section has a checkbox for accepting terms. The 'Format électronique' section has checkboxes for accepting electronic documents and newsletters. At the bottom, there are buttons for 'Etape précédente' and 'Terminer'.

2) Choisir la question secrète qui vous sera demandée en cas de perte de votre mot de passe (ou de votre identifiant) et indiquer la réponse. Il vous faut mémoriser la question et la réponse

1) Choisir un identifiant. Il sera demandé à chaque connexion. Sa forme est libre

3) Taper 2 fois le mot de passe

4) Recopier ensuite les caractères du captcha (l'image présente dans l'encadré)

5) Lire et accepter, en cochant la case, les conditions générales d'utilisation

6) les « envois de documents au format électronique » sont cochés par défaut. Nécessaire pour Viti-investissement.

Le mot de passe ne sera communiqué dans aucun document support, il est propre à chaque usager. Il doit être composé d'au **moins 8 caractères** et contenir **trois critères parmi les suivants** :

- Chiffres décimaux (de 0 à 9),
- Minuscule non accentuée (de a à z)

- Majuscule non accentuée (de A à Z),
- Caractère non alphanumérique : (@ % # ! etc.

Il est possible de changer l'image si vous n'arrivez pas à voir les caractères. Il est aussi possible pour les personnes malvoyantes d'écouter les caractères à recopier.

La case « J'accepte les envois de documents au format électronique » est automatiquement sélectionnée étant donné que toutes les informations et accusés de réception sont envoyés par e-mail.

Les cases : « J'accepte de recevoir les lettres d'informations électroniques (newsletters) » et « J'accepte de recevoir les messages de type SMS » sont facultatives mais pré-remplies en fonction des informations issues de l'inscription. Par exemple, si lors de l'inscription, la personne renseigne son numéro de téléphone, la case « J'accepte de recevoir les messages de type SMS » sera pré-remplie.

Etape 3 : Confirmation de la création de compte



The screenshot shows the FranceAgriMer e-services interface. At the top, there is a navigation bar with the FranceAgriMer logo and the text 'e-services'. Below this, a breadcrumb trail reads 'Accueil > Confirmation de votre demande de création de compte'. A progress indicator shows four steps: 'e-services', 'Immatriculation', 'Informations', and 'Validation', with 'Confirmation de votre demande de création de compte' being the current step. The main content area contains two lines of text: 'Votre demande de création de compte a bien été enregistrée.' and 'Vous allez recevoir dans votre messagerie électronique un message avec un lien d'activation de votre compte.' At the bottom of this area is a green button labeled 'Retour à l'accueil'.

Un mail est envoyé automatiquement à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription au moment de la validation de l'inscription.

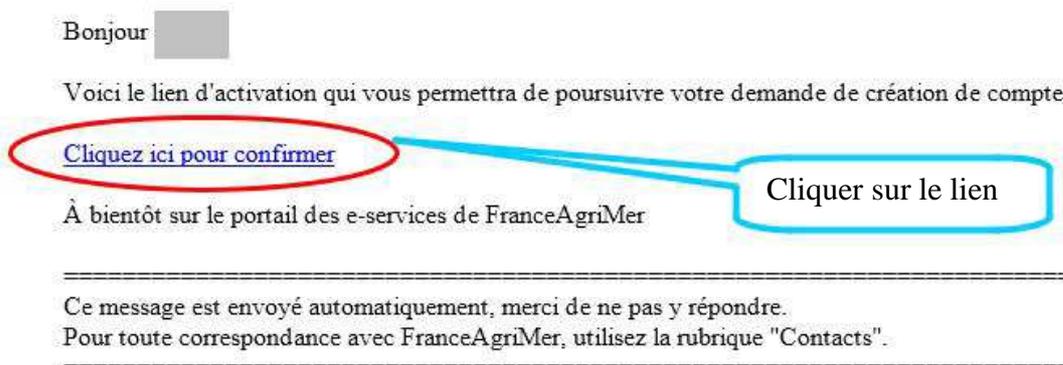
3^{ème} phase : Confirmation de l'inscription

Etape 1 : Activation du compte

Aller sur la boîte mail indiquée lors de l'inscription

Ouvrir le mail en provenance de « Portail e-services FranceAgriMer » ayant pour objet « Portail e-services FranceAgriMer - Demande de confirmation e-mail usager ». Le message ci-dessous s'affiche.

Cliquer sur « Cliquez ici pour confirmer » afin de finaliser votre inscription.



Vous serez ensuite redirigé vers le portail et devrez valider une nouvelle fois les informations saisies lors de l'inscription.

Etape 2 : Ecran de Validation de l'adresse mail



FranceAgriMer e-services

Accueil > Validation de votre adresse électronique

e-services > Immatriculation > Informations > Validation

Validation de votre immatriculation

Raison sociale

Adresse de mon courrier d'inscription

Adresse 2

Adresse 3

Adresse 4

Code postal

Ville

Pays

Je confirme ma demande d'ouverture de compte.

Valider

Cliquer sur valider

Un second mail est envoyé. Il précise l'identifiant et le téléservice sélectionné. La réception de ce message permet de matérialiser que la 3^{ème} phase est terminée.

Bonjour virginie bouvard,

Voici le lien d'activation qui vous permettra de poursuivre votre demande de création de compte

[Cliquez ici pour confirmer](#)

À bientôt sur le portail des e-services de FranceAgriMer

Ce message est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.
Pour toute correspondance avec FranceAgriMer, utilisez la rubrique "Contacts".

Pour continuer, il faut avoir reçu le courrier.

Etape 3 : Envoi d'un courrier au responsable légal

Un numéro de télésager sera envoyé par voie postale à l'adresse du responsable légal. Ce sera à la personne réceptionnant le courrier (réputée être responsable légal) de le communiquer à la personne effectuant l'inscription (l'utilisateur).

Ce numéro sera utile et nécessaire pour la seconde connexion et bénéficier des services de Viti-investissement.



Montreuil, le 18/07/2016

Objet : confirmation d'inscription sur le portail des e-services de FranceAgriMer

Madame, Monsieur,

Le 18/07/2016, à 09h17, FranceAgriMer a enregistré votre inscription en tant qu'utilisateur du portail des e-services (téléprocédures) de FranceAgriMer, vous donnant la possibilité d'effectuer vos démarches en ligne.

Cette inscription a été demandée en votre nom par Mr

Elle vous permet d'accéder au e-service : **Viti Investissement**

L'identification de votre compte d'administration initial d'utilisateur est composé :

- d'un identifiant ;
- d'un mot de passe (personnel à Mr)

Lors du premier accès au portail de FranceAgriMer, (<http://portailweb-rec.franceagrimer.fr/portail/>), Mr virginie bouvard doit utiliser un numéro de télésager que nous vous prions de lui communiquer.

Le numéro de Télésager est :

Ce compte d'administration initial donnera la possibilité à Mr virginie bouvard de créer des comptes associés afin de permettre à vos collaborateurs d'utiliser les e-services proposés par FranceAgriMer.

Il vous appartient de gérer au sein de votre structure le compte d'administration ainsi que les comptes associés.

Vos collaborateurs sont responsables de la confidentialité des données d'identification de leur compte et de l'utilisation des e-services dans les conditions prévues par les conditions générales d'utilisation du portail, qui ont été acceptées.

Les dispositions réglementaires européennes et nationales en vigueur applicables aux dispositifs gérés par FranceAgriMer s'appliquent également aux personnes physiques ou morales qui utilisent l'un des e-services présents sur le portail de FranceAgriMer. Vous devez ainsi notamment vous assurer que vos collaborateurs disposent effectivement de la capacité d'engager juridiquement votre entreprise dans le cadre des dispositifs gérés par les e-services auxquels vous êtes inscrits.

En cas d'erreur lors de l'inscription ou de l'utilisation d'un e-service du portail, nous vous prions d'en informer sans délai FranceAgriMer, soit en vous rendant sur la page *Contacts* du portail, soit à l'adresse suivante :

FranceAgriMer
Gestion e-service Viti Investissement
12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 20002, 93555 Montreuil-sous-Bois cedex

Pour toute question relative à l'utilisation du portail, vous pouvez vous rendre sur la page *Contacts* du Portail, qui vous précisera les coordonnées des personnes à contacter.

Nous vous souhaitons une bonne navigation sur le portail des e-services de FranceAgriMer et vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Éric Allain
Directeur général de FranceAgriMer

4ème phase : Finalisation de l'inscription

Etape 1 : Aller sur le portail

Dès réception du courrier, aller sur l'accueil du portail
 Cette fois-ci, cliquer sur « **Me connecter** »



The screenshot shows the FranceAgriMer e-services portal. At the top, there is a banner with the text 'Bienvenue sur le portail e-services'. Below this, there is a section titled 'Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :'. This section contains two bullet points:

- aux téléservices gérés par l'établissement : l'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée. [En savoir plus](#)
- aux données économiques traitées par les programmes Visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. [En savoir plus](#)

 Below this, there are two sections: 'Déjà inscrit ?' and 'Première visite ?'. The 'Déjà inscrit ?' section contains the text 'Si vous êtes déjà inscrit, cliquez sur le bouton « Me connecter » pour accéder à votre espace personnel.' and a button labeled 'Me connecter' which is circled in red. The 'Première visite ?' section contains the text 'Vous venez pour la première fois sur le portail ? Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.' and a button labeled 'M'inscrire'. At the bottom of the page, there is a section titled 'Actualités' and a 'Tutoriel' link.

Etape 2 : Se connecter et renseigner le N°Télésager

Renseigner votre identifiant et votre mot de passe.

L'identifiant est présent dans le mail de confirmation de l'inscription et le mot de passe est personnel et confidentiel à la personne ayant effectué l'inscription. Il a été choisi et fourni lors de l'étape 2 de la 1^{ère} phase d'inscription.

Bienvenue sur le portail e-services

Connexion

Identifiant

Mot de passe

SE CONNECTER

Vous êtes usager

Vous êtes un usager de FranceAgriMer qui souhaite accéder aux applications qui sont mise à votre disposition dans le cadre des démarches dématérialisées

[>> Mot de passe oublié ?](#) [>> Identifiant oublié ?](#)

Vous êtes gestionnaire

Vous appartenez à une administration ou participez en tant que gestionnaire dans les processus de FranceAgriMer

[>> Mot de passe oublié ?](#)

[Mentions légales](#) (CAS version 4.0.9-RELEASE)



FranceAgriMer tous droits réservés

Renseignez votre identifiant et votre mot de passe dans les champs prévus à cet effet. L'écran ci-dessous s'affichera.



Il permet de saisir le numéro de télésusager qui a été transmis par voie postale. Il est à usage unique et ne sera plus demandé par la suite.

Puis cliquer sur « Me connecter »

Etape 3 : Accès au téléservice

L'écran suivant s'affichera. Il correspond aussi à l'écran d'accueil des connexions suivantes après identification.



Cliquer sur la boîte Viti-investissement et accéder au téléservice.

L'écran suivant s'affichera à compter de novembre 2016, moment de l'ouverture du téléservice.



Si vous avez oublié votre mot de passe

Cliquer sur « Mot de passe oublié ? » dans l'écran de connexion.

Vous serez redirigé vers l'écran ci-dessous afin de renseigner votre identifiant et la question/réponse secrète définie lors de l'inscription.

Cliquer ensuite sur valider.



The screenshot shows the 'FranceAgriMer e-services' header with a navigation bar containing 'Accueil > Vous avez oublié votre mot de passe'. The main content area is titled 'Vous avez oublié votre mot de passe' and contains the following fields:

- * Votre identifiant de connexion:
- * Votre question secrète:
- * Votre réponse:
- * Recopiez les caractères du captcha:  [Changer l'image](#)
Vous êtes mal-voyant ?

At the bottom, there are two buttons: 'Valider' (circled in red) and 'Annuler'.

Un e-mail (à l'adresse renseignée lors de l'inscription) sera envoyé avec un nouveau mot de passe qui vous permettra de vous connecter.

Si votre identifiant a été perdu

Cliquer sur « Identifiant oublié ? » dans l'écran de connexion.
L'écran ci-dessous s'affichera.

Renseigner les informations et cliquer sur valider. La question secrète à laquelle vous avez répondu lors de votre inscription s'affiche alors automatiquement.



The screenshot shows the FranceAgriMer e-services interface. At the top, there is a navigation bar with the text 'Accueil > Vous avez oublié votre identifiant et votre mot de passe' and a search icon. Below this, the main heading reads 'Vous avez oublié votre identifiant et votre mot de passe'. The form area contains several input fields, each with an asterisk indicating it is required: 'Votre question secrète:' (a dropdown menu), 'Votre réponse:', 'Adresse électronique:', 'Nom:', 'Prénom:', and 'Numéro de télésager:'. At the bottom of the form, there is a captcha field with the instruction 'Récopiez les caractères du captcha' and a 'Changer l'image' link. The 'Valider' button is circled in red, and the 'Annuler' button is also visible.

Vous recevrez ensuite un e-mail rappelant votre identifiant.